



Assemblée

Distr. générale
11 mai 2026
Français
Original : anglais

Trente et unième session

Kingston, 27-31 juillet 2026

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

**Rapport annuel de la Secrétaire générale présenté
en application du paragraphe 4 de l'article 166
de la Convention**

Mise en œuvre du plan d'action de l'Autorité internationale des fonds marins à l'appui de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable

Rapport de la Secrétaire générale

I. Introduction

1. Selon la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention (Accord de 1994), l'Autorité internationale des fonds marins a pour mandat de favoriser et d'encourager la recherche scientifique marine dans la Zone et d'en coordonner et diffuser les résultats lorsqu'ils sont disponibles¹. Pour s'acquitter de cette tâche, l'Autorité joue un rôle de catalyseur à l'échelle mondiale en renforçant les partenariats, en organisant des ateliers d'experts, en commandant des rapports thématiques et en produisant des supports de connaissances dans les domaines concernés.

2. En outre, aux termes de la Convention et de l'Accord de 1994, l'Autorité est chargée de prendre des mesures pour favoriser et encourager le transfert de techniques et de connaissances scientifiques afin de renforcer les capacités des États en développement et des États technologiquement moins avancés, notamment en mettant en place des programmes appropriés². La plupart des activités qu'elle mène pour s'acquitter de cette tâche sont axées sur la recherche scientifique marine.

3. En 2017, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable et chargé la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des

* ISBA/31/A/L.1.

¹ Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, art. 143, par. 2 ; Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention, par. 5, al. h).

² Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, art. 143, par. 3.



Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture d'en coordonner la mise en œuvre (résolution 72/73 de l'Assemblée générale, par. 292). En sa qualité de membre d'ONU-Océans, l'Autorité a été invitée à soutenir la mise en œuvre de la Décennie. L'Assemblée de l'Autorité a ensuite concrétisé sa contribution à cet égard en s'engageant à exécuter le plan d'action pour la recherche scientifique marine à l'appui de la Décennie (ISBA/26/A/4, annexe).

4. La Secrétaire générale de l'Autorité rend compte chaque année à l'Assemblée de l'état d'exécution du plan d'action. Cette année marque la publication du sixième rapport de ce type, qui couvre la période de juillet 2025 à juin 2026 (voir aussi ISBA/30/A/4, ISBA/29/A/5, ISBA/28/A/8, ISBA/27/A/4 et ISBA/26/A/25). Ce rapport présente les progrès accomplis en ce qui concerne les activités et la production de connaissances dans les six priorités stratégiques en matière de recherche, les efforts déployés pour y associer les parties prenantes et mobiliser les ressources, ainsi que les prochaines étapes.

5. Au cours de la période considérée, le Secrétariat s'est attaché à suivre les recommandations formulées dans un rapport dressant le bilan des contributions de l'Autorité à la Décennie, qui a été publié en décembre 2025³. Le groupe d'experts qui a rédigé ce rapport a recommandé à la Secrétaire générale de mettre en place des initiatives phares pour les priorités stratégiques en matière de recherche pour lesquelles il n'existait pas encore de cadre général, tout en renforçant les programmes existants et en encourageant l'innovation par le lancement de nouvelles initiatives.

6. Par rapport à la période précédente, les activités se sont intensifiées et diversifiées. Le nombre d'ateliers de formation a doublé, et le nombre de supports de connaissances publiés a triplé⁴. Quatre nouveaux donateurs ont été trouvés pour intensifier l'action d'évaluation de la biodiversité⁵. En ce qui concerne les projets, la mise en œuvre de l'initiative phare de l'Autorité, l'initiative Biobanque des grands fonds marins, qui promeut le partage d'informations génétiques, s'est poursuivie, et deux nouveaux projets portant sur les impacts cumulatifs et la surveillance régionale de l'environnement ont été élaborés. La promotion pilote du programme mondial de mentorat « See Her Exceed », destiné aux femmes des pays en développement, a achevé son parcours et le programme va désormais être élargi au droit de la mer. Les efforts en matière de gestion des données et de technologie ont été encore renforcés : le site Web et le tableau de bord DeepData ont attiré environ 96 000 visiteurs, qui ont téléchargé plus de 200 Go de données. Des améliorations ont permis de renforcer la sécurité des données et de mettre à niveau le système grâce à un nouveau partenariat. Dans le domaine technologique, un rapport sur les tendances observées dans le domaine de la surveillance de l'environnement et des terres rares a été publié, et une nouvelle initiative de cadrage des brevets a été lancée.

7. Dans l'année qui vient, la priorité sera accordée à la poursuite des initiatives en cours et à la promotion de la recherche scientifique permettant de générer les informations nécessaires pour répondre aux nouveaux besoins réglementaires, ainsi qu'au renforcement de l'expertise de l'Autorité dans les domaines relevant des piliers de l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et

³ Voir <https://isa.org.jm/publications/the-contribution-of-the-international-seabed-authority-to-the-scientific-objectives-of-the-un-decade-of-ocean-science-for-sustainable-development>.

⁴ Une note technique sur les terres rares, une note d'orientation sur les données environnementales de référence, deux rapports du programme mondial de mentorat « See Her Exceed » et deux rapports d'atelier consacrés à la technologie et à l'élaboration d'un plan régional de gestion de l'environnement pour l'océan Indien ont été publiés. Deux ateliers de formation ont été organisés sous l'égide des centres de recherche conjoints de l'Autorité, et deux autres dans le cadre de l'Initiative pour la connaissance durable des fonds marins.

⁵ La Chine, l'Inde, le Portugal et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord se sont joints à la France, à la République de Corée et à l'Union européenne.

portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

II. Progrès de la production de connaissances dans les différentes priorités stratégiques en matière de recherche définies dans le plan d'action pour la recherche scientifique marine

Priorité stratégique 1 : faire progresser la connaissance scientifique et la compréhension des écosystèmes des grands fonds marins se trouvant dans la Zone, y compris leur biodiversité et leurs fonctions écosystémiques

8. Il est essentiel d'approfondir la compréhension des écosystèmes des grands fonds marins pour étayer des décisions fondées sur des données scientifiques et sur l'approche de précaution. Le développement des processus réglementaires de l'Autorité constitue un moteur essentiel pour faire progresser la science des grands fonds marins, et pour repérer les domaines dans lesquels il est nécessaire d'approfondir les connaissances, comme illustré ci-dessous.

9. L'élaboration de plans régionaux de gestion de l'environnement – un processus mené par la Commission juridique et technique avec l'appui du Secrétariat et d'experts externes – nécessite une évaluation des données ainsi qu'un examen systématique des dernières avancées scientifiques. Au cours de la période considérée a été rédigé le rapport de l'atelier consacré à l'élaboration du plan régional de gestion de l'environnement pour l'océan Indien, qui s'est tenu en avril 2025 à Qingdao (Chine). Par ailleurs, afin de faire avancer le plan régional de gestion de l'environnement pour le nord-ouest de l'océan Pacifique, un atelier se tiendra à Busan (République de Corée) du 18 au 21 mai, en collaboration avec le Ministère des océans et de la pêche de la République de Corée et l'Institut coréen des sciences et technologies de la mer (Korea Institute of Ocean Science and Technology).

10. Afin d'établir des seuils environnementaux en matière de toxicité, de turbidité, de dépôt de sédiments remis en suspension ainsi que de pollution acoustique et lumineuse sous-marine, le groupe d'experts intersessions a fait le point sur l'état des connaissances dans ces domaines, en s'appuyant notamment sur des exemples de réglementations issues d'autres secteurs. Son rapport sera publié pour consultation publique pendant la période intersessions de la trente et unième session de l'Autorité. Il est en particulier démontré dans ce rapport comment il est possible de déterminer des points de référence écologiques à partir d'une méta-analyse des courbes de distribution de sensibilité des espèces selon un gradient de concentration sédimentaire. Cela offre une approche fondée sur des données scientifiques pour définir des zones d'impact susceptibles d'orienter les mesures de gestion et la fixation de seuils, en tenant compte des enjeux environnementaux, économiques et sociétaux.

11. Afin de faire connaître les avancées de la science des grands fonds marins, le Secrétariat publie des supports de connaissance. En janvier, une note d'orientation a montré comment l'élaboration de données environnementales de référence a été renforcée grâce aux exigences du cadre juridique global de l'Autorité et aux orientations techniques de la Commission juridique et technique⁶. En outre, les experts du Secrétariat ont contribué à la troisième *Évaluation mondiale de l'océan*,

⁶ Voir https://isa.org.jm/wp-content/uploads/2026/01/ISA-Environmental-Baseline-Policy-Brief-SSKI_2025.pdf.

établie dans le cadre du troisième cycle du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques. Afin de mettre en avant les chapitres consacrés aux questions relatives aux grands fonds marins, le Secrétariat organisera une manifestation de sensibilisation en ligne après le lancement officiel de l'*Évaluation* en mai 2026.

Priorité stratégique 2 : normaliser et perfectionner les méthodes d'évaluation de la biodiversité des grands fonds marins se trouvant dans la Zone, y compris l'identification et la description taxinomiques

12. Afin de faire progresser encore les évaluations de la biodiversité, le Secrétariat a poursuivi l'Initiative pour la connaissance durable des fonds marins. Lancée en 2022, cette initiative est une plateforme collaborative mondiale regroupant plusieurs bailleurs de fonds, qui allie innovation, recherche et renforcement des capacités afin de favoriser une prise de décision fondée sur des données probantes. Au cours de la période considérée, l'Initiative a vu son impact augmenter grâce au soutien de huit donateurs : la Chine, l'Inde, l'Irlande, le Portugal, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi que les donateurs fondateurs, à savoir la France, la République de Corée et l'Union européenne⁷.

13. Une nouvelle initiative mise au point en partenariat avec la République de Corée, l'initiative Biobanque des grands fonds marins, dont l'objectif est de faciliter le libre accès aux échantillons biologiques et aux données génétiques issus des grands fonds marins, a été lancée à l'occasion de la troisième Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable. Dans le cadre de cette initiative, le Secrétariat contribuera à la mise en place d'un registre mondial qui sera hébergé par la République de Corée. Acquérir une expertise dans ce domaine constitue une activité stratégique pour l'Autorité, puisque cela contribue aux efforts de gouvernance mondiale, notamment dans le cadre de l'Accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Par la suite, des consignes générales seront élaborées pour l'échantillonnage, le traitement et le partage des échantillons biologiques et des données génétiques issus des grands fonds marins, en collaboration avec un groupe international d'experts.

14. Une autre initiative nouvelle a été lancée en collaboration avec le Royaume-Uni, qui consiste en la mise en place, à titre expérimental, d'une banque d'images pour la zone de Clarion-Clipperton. L'utilisation d'outils d'intelligence artificielle sur ces données d'imagerie permet de mieux comprendre la répartition régionale des assemblages biologiques et de mieux évaluer les effets anthropiques dans la Zone.

15. L'intensification des efforts menés pour décrire d'ici 2030 au moins 1 000 nouvelles espèces peuplant les grands fonds marins reste l'objectif principal de l'Initiative pour la connaissance durable des fonds marins. À cette fin, la deuxième édition de la campagne « Mille raisons » a été lancée en mars 2025, grâce à une contribution de l'Irlande au Fonds de partenariat de l'Autorité internationale des fonds marins. En collaboration avec le Registre mondial des espèces marines, le Secrétariat a octroyé six subventions à des scientifiques de quatre pays en développement afin qu'ils décrivent une centaine de nouvelles espèces d'ici 2026⁸.

⁷ Voir <https://isa.org.jm/sski>.

⁸ Voir www.isa.org.jm/news/call-for-taxonomy-projects-to-describe-deep-sea-species.

16. Une autre priorité essentielle de l'Initiative pour la connaissance durable des fonds marins consiste à renforcer les capacités scientifiques des pays en développement en matière de taxonomie des espèces des grands fonds marins. Dans ce contexte, la France a continué de soutenir, par le biais du Fonds de partenariat, l'atelier Meioscool organisé conjointement par l'Autorité et l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) et consacré à la méiofaune des grands fonds. Cette année, l'atelier s'est déroulé du 13 au 17 avril 2026 à Plouzané (France). Dans le prolongement des éditions précédentes, cette édition a proposé des ateliers pratiques, des cours en ligne et un kit de formation destinés aux futures générations de professionnels. Parallèlement, une bourse postdoctorale Meioscool a été attribuée à une scientifique argentine afin de l'aider à devenir formatrice et à animer les prochaines éditions de l'atelier.

17. Inspiré par le succès de l'initiative conjointe Autorité-Ifremer Meioscool, un atelier sur la taxonomie de la macrofaune se tiendra à Kochi (Inde), en septembre 2026, en collaboration avec un partenaire de longue date de l'Initiative pour la connaissance durable des fonds marins, l'Institut national coréen de la biodiversité marine de la République de Corée, et avec le cofinancement de la France et du Portugal. Il aura pour objectif de renforcer les capacités techniques en matière de taxonomie de la macrofaune, de gestion des données et de conservation des échantillons – des domaines qui restent peu développés dans de nombreux pays en développement.

Priorité stratégique 3 : favoriser le développement des techniques aux fins des activités menées dans la Zone, y compris les activités d'observation et de surveillance de l'océan

18. L'Autorité a pour mission de faciliter et de promouvoir le transfert de techniques d'une manière qui profite à tous les États membres. Le recours aux meilleures techniques disponibles et leur transfert efficace et adapté constituent, parallèlement à une planification rigoureuse de l'espace marin, des composantes essentielles de la protection de l'environnement.

19. Afin de faciliter le développement des techniques, le Secrétariat évalue et diffuse les avancées réalisées dans cinq domaines prioritaires : la surveillance ; l'autonomie, l'automatisation et la robotique ; l'apprentissage automatique et l'intelligence artificielle ; l'exploitation minière, l'énergie et la transformation des métaux ; l'observation de l'océan et la communication.

20. Afin de remplir son rôle de plateforme et de stimuler l'innovation, le Secrétariat échange avec les parties prenantes lors de conférences, de réunions et d'ateliers et facilite l'élaboration de projets dans les domaines prioritaires. Au cours de la période considérée, quatre activités ont été entreprises.

21. Le Secrétariat a participé à la Conférence sur les minéraux sous-marins (Underwater Minerals Conference) qui s'est tenue à Saint Pete Beach, en Floride (États-Unis d'Amérique), du 9 au 14 novembre 2025⁹. Cette conférence annuelle est le plus grand forum mondial destiné aux acteurs du secteur des ressources minérales océaniques ; elle permet aux participants de découvrir les dernières innovations techniques en matière de surveillance. Le Secrétariat a organisé une session consacrée aux tendances en matière de développement des techniques, au cours de laquelle des bénéficiaires des initiatives de développement des capacités de l'Autorité, dont une participante du programme mondial de mentorat de l'Autorité, See Her Exceed, ont apporté leur témoignage sur le transfert de techniques. Le Directeur général par intérim de l'Entreprise a également présenté le cadre juridique qui régit le transfert

⁹ Voir www.underwaterminerals.org.

de techniques et mis en avant les possibilités qui s'offrent aux pays en développement pour s'engager dans ce processus.

22. Afin de diffuser des informations sur les tendances technologiques émergentes, deux supports de connaissances ont été publiés au cours de la période considérée : premièrement, le rapport sur l'atelier technologique annuel de l'Autorité, organisé au Japon en juin 2025 en collaboration avec l'Université de Kobe et son Centre d'exploration des fonds marins. Il donne un aperçu des technologies de surveillance émergentes et une évaluation des possibilités offertes par l'innovation technologique en matière de surveillance régionale et de définition de seuils. Une fois que les participants auront examiné la version finale, le rapport pourra être consulté sur le site Web de l'Autorité. Deuxièmement, une technique a porté sur les sédiments métallifères marins, qui sont largement répandus sur le plancher océanique et constituent une ressource géologique potentiellement précieuse. Les techniques permettant leur exploration sont bien établies, et il est recommandé d'encourager la poursuite des progrès techniques dans ce domaine¹⁰.

23. Le Secrétariat a également élaboré un cadre pour un « programme d'observation adaptatif » ciblant les zones d'intérêt écologique particulier dans la zone de Clarion-Clipperton. Ce cadre intégrera les meilleures techniques disponibles et fera appel à des modèles d'apprentissage automatique afin d'optimiser l'acquisition de données et d'affiner les stratégies d'échantillonnage. La première phase, financée par le Royaume-Uni, permettra de valider la carte des habitats qui a servi de base à l'élaboration du plan régional de gestion de l'environnement. Par ailleurs, le Secrétariat a commandé une étude de cadrage des brevets délivrés dans le domaine des techniques en eaux profondes afin d'analyser les tendances en matière d'innovation et d'éclairer les travaux qu'il mène au titre de cette priorité stratégique.

Priorité stratégique 4 : faire progresser la connaissance scientifique et la compréhension de l'impact potentiel des activités menées dans la Zone

24. Les études d'impact sur l'environnement font partie intégrante de l'approche de précaution et permettent de faire du milieu marin une utilisation durable tout en le protégeant¹¹. Elles permettent à l'Autorité de prendre les mesures que son mandat lui impose de prendre pour prévenir les dommages que les activités menées dans la Zone pourraient causer à l'écosystème marin.

25. Au cours de la période considérée, une nouvelle proposition de projet a été élaborée, visant à renforcer les fondements scientifiques nécessaires à l'évaluation des impacts cumulatifs pouvant résulter de l'interaction de multiples activités humaines dans une zone donnée. Ce domaine est de plus en plus important, scientifiquement et stratégiquement, en raison du rôle qu'il joue dans la gestion efficace de l'environnement marin dans le cadre des processus de gouvernance mondiale. Dans un premier temps, le Secrétariat a commandé une analyse documentaire des méthodes existantes, en collaboration avec le Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin. Cette activité est coparrainée par l'Organisation maritime internationale, la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Secrétariat de l'ONU, la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Au

¹⁰ Voir https://isa.org.jm/wp-content/uploads/2026/02/Technical-highlight-01_2025-_MARINE-METALLIFEROUS-SEDIMENTS_Final.pdf.

¹¹ Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, art. 144 et 145.

quatrième trimestre 2026, le Secrétariat organisera un atelier de lancement afin de marquer officiellement le début du projet.

26. La pêche fait partie des impacts à prendre en compte dans les zones ne relevant pas des juridictions nationales. Au cours de la période considérée, le Secrétariat a poursuivi sa collaboration avec la FAO et participé à un atelier organisé au siège de celle-ci à Rome, du 24 au 26 septembre 2025, dans le cadre du projet sur la pêche en eaux profondes. Les participants ont examiné les interactions possibles entre la pêche en eaux profondes, les activités d'exploration et une éventuelle exploitation minière. Cet atelier a constitué la première initiative visant à appliquer le mémorandum d'accord conclu avec la FAO, signé en marge de la Conférence des Nations Unies sur l'océan qui s'est tenue à Nice en juin 2025. Les activités futures porteront principalement sur la conception de méthodes scientifiques visant à assurer la gestion durable des activités menées dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale, ainsi que sur l'échange de données non confidentielles relatives à la biodiversité des grands fonds marins, l'accent étant mis en particulier sur le renforcement des capacités, la sensibilisation et la promotion de l'égalité des genres.

Priorité stratégique 5 : favoriser la diffusion, l'échange et le partage des données scientifiques et des résultats de recherches sur les grands fonds marins et améliorer la connaissance des grands fonds marins

27. Cette priorité en matière de recherche porte à la fois sur les données et sur la connaissance des grands fonds marins. Ce dernier élément est essentiel. Une étape décisive à cet égard a été la célébration de la toute première Journée internationale des grands fonds marins, accompagnée de vidéos promotionnelles mettant en avant les travaux menés par l'Autorité. De plus amples informations figurent dans le rapport annuel de la Secrétaire générale (ISBA/31/A/2). Les paragraphes ci-dessous traitent du partage des données scientifiques grâce à DeepData, la base de données mondiale en ligne de l'Autorité.

28. À mesure que les contractants poursuivent leurs travaux d'exploration, des volumes croissants de données sont collectés et transmis au Secrétariat sous la forme de formulaires remplis. Le Secrétariat télécharge toutes les données environnementales et océanographiques sur DeepData en respectant les principes FAIR (les données doivent être faciles à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables). Il assure ainsi la maintenance et la croissance de DeepData tout en garantissant sa sécurité, la qualité de ses données et sa facilité d'utilisation. En outre, il noue des partenariats afin de tirer parti de l'expertise externe ; il mène également des activités de développement des capacités afin que l'ensemble de l'humanité puisse contribuer à ces ressources et les exploiter. Les progrès accomplis dans ces domaines sont décrits ci-après.

29. Au cours de la période considérée, le site Web et le tableau de bord DeepData ont attiré environ 96 000 visiteurs, qui ont téléchargé plus de 200 Go de données.

30. La base de données DeepData a été enrichie de plus de 80 Go grâce aux contributions annuelles des contractants. Des jeux de données recueillies au cours de phases précédentes d'exploration, souvent fournies dans des formats hétérogènes, y ont également été ajoutés. Pour intégrer ces jeux de données historiques, il faut leur appliquer un traitement supplémentaire avant leur téléversement ; ce travail est toutefois essentiel, car il permet d'analyser les tendances à long terme selon différents paramètres. Pour en tenir compte, la structuration des données historiques a été considérée comme une priorité de l'organisation interne du travail et aidée par le lancement, en janvier 2026, d'un appel à projets de recherche sur le sujet sous l'égide

du Centre de formation et de recherche conjoint Autorité internationale des fonds marins-Chine (voir par. 37).

31. En prévision de l'ouragan Melissa, le matériel de la plateforme DeepData a été mis à niveau, notamment par la mise en place d'un site géo-redondant à haute disponibilité destiné à la reprise après sinistre, et par des mesures de sécurité supplémentaires visant à rendre l'environnement d'exploitation plus sûr.

32. Afin de favoriser l'utilisation des données dans le cadre de la recherche scientifique, le Secrétariat a continué de partager des données environnementales et océanographiques par l'intermédiaire d'autres réseaux mondiaux et de plateformes interconnectées. Les données sur la biodiversité sont mises à disposition par le biais du Système d'informations sur la biodiversité de l'océan, tandis que les données océanographiques sont accessibles grâce au Système de données et d'information océanographiques, coordonné par le programme Échange international des données et de l'information océanographiques de la Commission océanographique intergouvernementale. Assurer l'interopérabilité de ces jeux de données nécessite un effort technique considérable.

33. Par ailleurs, au cours de la période considérée, le Secrétariat a collaboré avec DHI, une organisation spécialisée dans les solutions environnementales numériques, avec laquelle une lettre de soutien a été signée en 2025¹². Après avoir mené une analyse des lacunes, DHI a élaboré une présentation des améliorations possibles du système et soumis une proposition pour leur mise en œuvre.

34. Enfin, le Secrétariat a mandaté un cabinet de conseil pour évaluer les lacunes en matière d'expertise et d'infrastructures dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes afin de formuler des recommandations stratégiques de renforcement des capacités en matière d'utilisation et de gestion des données issues de DeepData. Cette activité contribue également à la mise en œuvre de la stratégie de l'Autorité pour le développement des capacités (voir ISBA/27/A/5, annexe).

Priorité stratégique 6 : renforcer les capacités des membres de l'Autorité, en particulier des États en développement, en matière de recherche scientifique sur les grands fonds marins

35. Les progrès de la recherche scientifique marine sont étroitement liés aux activités de formation et de renforcement des capacités, menées notamment dans le cadre du mandat confié à l'Autorité de promouvoir la coopération internationale au profit des États membres en développement. Dans ce contexte, le Secrétariat anime des formations, organise des ateliers d'échange de connaissances et met en œuvre divers autres programmes afin de s'acquitter de ce mandat, conformément à la stratégie de l'Autorité pour le développement des capacités (ibid.).

36. La formation d'experts issus de pays en développement la plus longue de l'histoire de l'Autorité est rendue possible grâce à l'obligation juridiquement contraignante imposée aux contractants dans le cadre de leurs programmes de formation. Par ailleurs, le Fonds de partenariat de l'Autorité internationale des fonds marins, un fonds d'affectation spéciale multidonateur, finance depuis 2022 des projets qui font progresser la recherche scientifique marine tout en offrant des possibilités de développement des capacités (voir ISBA/27/A/10). On peut citer, à titre d'exemple, un atelier de transfert de connaissances qui sera organisé dans le courant de l'année sur la gestion régionale de l'environnement, en particulier sur les évaluations biologiques. De plus amples informations sur les grandes étapes des programmes de formation des contractants et du Fonds de partenariat figurent dans le rapport annuel de la Secrétaire

¹² Voir www.dhigroup.com/technologies/digital-solutions.

générale. Pour compléter cette analyse, on se penchera dans les paragraphes ci-dessous sur les étapes franchies au cours de la période considérée grâce à deux autres dispositifs de formation des experts.

37. L'influence de l'Autorité en matière de développement des capacités s'est accrue grâce à ses deux centres de formation et de recherche conjoints nationaux et régionaux¹³. Le Centre de formation et de recherche conjoint Autorité internationale des fonds marins-Chine, créé en 2020, a formé 121 experts issus de pays en développement à l'évaluation des données, à la planification environnementale régionale et au développement technologique, lors de trois ateliers de transfert de connaissances organisés à Qingdao¹⁴. Du 25 mai au 5 juin 2026, le quatrième atelier organisé par le Centre à Sanya proposera une formation sur l'évaluation des impacts cumulatifs. De plus, le Centre a financé son premier projet de recherche en collaboration avec ses partenaires : des chercheurs de l'Autorité des minéraux des fonds marins des Îles Cook mènent actuellement des évaluations de la biodiversité dans le nord-ouest du Pacifique, en collaboration avec le Deuxième Institut d'océanographie de Chine. En outre, il a lancé son deuxième appel à propositions de recherche en mars 2026, lequel porte sur les données historiques. Sous l'égide du Centre de formation et de recherche conjoint Autorité internationale des fonds marins-Égypte, créé en 2024 et rattaché à l'Institut national de l'océanographie et de la pêche d'Alexandrie (Égypte), deux ateliers de transfert de connaissances ont été organisés, portant sur les impacts environnementaux et l'exploration en mer. En 2026, les formations proposées par le Centre porteront sur le développement technologique.

38. Dans le domaine de l'avancement des femmes, la première phase du programme mondial de mentorat de l'Autorité, See Her Exceed, s'est achevée en décembre 2025. Lancé en 2023, ce programme est une initiative phare visant à accorder une plus grande place aux femmes dans le domaine des affaires liées aux grands fonds marins. Le Secrétariat, en collaboration avec la France et sous son parrainage, a organisé deux manifestations et remis un prix à la mentorée qui s'est distinguée le plus, originaire du Kenya. Au cours de la deuxième partie de la trentième session de l'Autorité, les six mentorées africaines ont présenté leurs résultats aux États membres et obtenu leur diplôme. Le 3 décembre 2025, la communauté See Her Exceed a présenté deux supports de connaissance dans le cadre d'un webinaire qui a réuni plus de 160 personnes représentant plus de 35 pays. Il s'agissait d'une analyse d'experts portant sur les tendances récentes en matière de recherche scientifique marine et d'innovation, ainsi que d'une étude des facteurs favorisant la participation des femmes aux activités en mer^{15, 16}. Les conclusions de cette dernière ont servi de base à l'élaboration de la charte pour l'égalité des genres du programme See Her Exceed, qui définit sept engagements que les entités organisant des activités en mer peuvent prendre pour promouvoir l'égalité des genres et faire progresser la participation des femmes à ces activités. La Secrétaire générale a lancé une consultation des parties prenantes afin de renforcer la légitimité de la charte, en vue de son lancement officiel à la trente et unième session de l'Autorité. Forte du succès de la promotion pilote, la deuxième phase du programme See Her Exceed mettra en place une communauté de pratique destinée aux expertes en évaluation des impacts cumulatifs. De plus, la Secrétaire générale lancera un volet de See Her Exceed destiné aux décideuses visant à renforcer

¹³ Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, art. 276 et 277.

¹⁴ Voir <https://isa.org.jm/capacity-development-training-and-technical-assistance/isa-china-joint-training-and-research-centre-2>.

¹⁵ Voir <https://isa.org.jm/publications/progress-in-marine-scientific-research-and-innovation-2020-2024-an-expert-analysis-by-the-s-h-e-community-isas-global-mentoring-programme-see-her-exceed>.

¹⁶ Voir <https://isa.org.jm/publications/advancing-gender-equity-in-deep-sea-research-activities-addressing-the-barriers-to-womens-participation-in-at-sea-missions>.

la capacité des pays en développement de participer aux processus relatifs au droit de la mer.

III. Un dialogue mondial pour tirer le meilleur parti du plan d'action pour la recherche scientifique marine

39. Les missions menées par la Secrétaire générale constituent un pilier central de la stratégie de dialogue déployée à l'échelle mondiale pour obtenir un soutien politique et mobiliser des ressources pour la mise en œuvre du plan d'action. Au cours de la période considérée, la Secrétaire générale a mené des missions dans huit pays et noué des contacts avec la Commission européenne et d'autres organismes intergouvernementaux, notamment lors de réunions ministérielles de haut niveau consacrées aux priorités stratégiques, ainsi que d'échanges scientifiques et techniques sur des questions essentielles telles que la biodiversité et la gestion des données.

40. Les connaissances, les outils et les méthodes mis au point dans le cadre du plan d'action nécessitent un financement extrabudgétaire et une aide en nature. Dans ce contexte, le dialogue entretenu à l'échelle mondiale par le biais de partenariats, d'interactions avec d'autres mécanismes mondiaux et d'efforts de mobilisation des ressources occupe une place centrale dans les activités du Secrétariat.

41. La contribution à d'autres processus multilatéraux et le dialogue avec des organisations intergouvernementales sont essentiels à l'action mondiale de l'Autorité. On trouvera dans les paragraphes suivants la description des principales réalisations enregistrées dans ce domaine au cours de la période considérée.

42. Deux plateformes de dialogue essentielles sont ONU-Océans et la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable :

a) Le Secrétariat a participé aux réunions tenues régulièrement par ONU-Océans, lors desquelles il a rendu compte de ses activités. Par ailleurs, le 15 janvier, l'Adjoint à la Secrétaire générale a participé à la réunion des responsables d'ONU-Océans consacrée à l'amélioration de la coordination, de la collaboration et de l'efficacité en matière de renforcement des capacités par le biais d'ONU-Océans. Il a souligné l'importance de défendre le multilatéralisme de manière synergique et encouragé tous les membres d'ONU-Océans à tirer parti des complémentarités et des synergies ;

b) Depuis janvier 2026, le Secrétariat siège au Comité consultatif de la Décennie. Il a participé à distance à la première réunion du Comité, qui s'est tenue du 10 au 12 février, et a souligné que le plan d'action jouait un rôle important pour encadrer les progrès de la recherche sur les grands fonds marins.

43. Une autre priorité concerne le rapport qu'entretient l'Autorité avec l'Accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Le Secrétariat a organisé une manifestation parallèle lors de la première session de la Commission préparatoire pour l'entrée en vigueur de l'Accord, en août 2025, ainsi qu'un atelier de haut niveau, en novembre 2025 à New York, et a participé à la deuxième session de la Commission préparatoire en mars 2026. La Secrétaire générale continue de prôner un dialogue constructif entre les deux mécanismes de gouvernance de l'océan, qui s'appuie sur la vaste expérience de l'Autorité dans les aspects essentiels du processus de l'Accord.

44. Les travaux menés par l'Autorité en matière d'évaluation de la biodiversité, notamment dans le cadre de l'Initiative pour la connaissance durable des fonds marins et de l'initiative Biobanque des grands fonds marins, présentent également un intérêt pour l'évolution de la situation dans le cadre de la Convention sur la diversité

biologique, notamment pour l'application du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Le Secrétariat a participé à l'atelier d'experts consacré aux travaux scientifiques et techniques relatifs à la diversité biologique marine dans les zones ne relevant d'aucune juridiction nationale dans le cadre de la Convention, qui s'est tenu du 2 au 5 décembre 2025 à Bergen (Norvège).

45. La Division des affaires maritimes et du droit de la mer demeure un partenaire stratégique avec lequel le Secrétariat entretient des contacts étroits. Au cours de la période considérée, le Secrétariat a formulé des observations au sujet de la première version de la troisième *Évaluation mondiale de l'océan* établie dans le cadre du troisième cycle du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, qui sera publiée le 8 juin 2026. Par ailleurs, le 6 novembre 2025, il a donné une conférence sur les activités de l'Autorité en matière de recherche scientifique marine devant deux promotions de bénéficiaires du programme de bourses de l'Organisation des Nations Unies et de la Nippon Foundation, composées de 21 représentants d'administrations nationales.

46. Le Secrétariat suit également ce qui se passe au niveau de l'Organisation des Nations Unies et est devenu membre du Groupe de gestion de l'environnement des Nations Unies. Dans ce contexte, il a participé à la septième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, où il a présenté les activités qu'il mène dans le cadre du plan d'action pour la recherche scientifique marine ainsi que les progrès accomplis en ce qui concerne les plans régionaux de gestion de l'environnement, lors d'une manifestation parallèle intitulée « Nivellement par le bas ? Favoriser un dialogue et une action fondés sur des données probantes en ce qui concerne les minéraux et les métaux des grands fonds marins ».

47. Au cours de la période considérée, le Secrétariat a redoublé d'efforts pour renforcer la participation des pays en développement sans littoral aux activités de l'Autorité. Tout d'abord, un séminaire a été organisé à New York en août 2025, en marge de la première session de la Commission préparatoire pour l'entrée en vigueur de l'Accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, au cours duquel les activités de promotion de la recherche scientifique marine menées par le Secrétariat ont été présentées aux représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies. Ensuite, un atelier est prévu en septembre 2026 dans l'État plurinational de Bolivie, qui assure actuellement la présidence du Groupe des pays en développement sans littoral. Cet atelier portera notamment sur le partage des avantages, en collaboration avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Ces efforts visent à mieux faire connaître les droits et les possibilités dont disposent les pays en développement sans littoral au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de l'Accord de 1994, notamment les possibilités en matière de recherche scientifique marine.

48. Enfin, la participation continue du Secrétariat aux comités consultatifs de projets de recherche et de développement technologique permet d'optimiser les synergies avec les initiatives prévues dans le plan d'action. Au cours de la période considérée, le Secrétariat a participé à trois manifestations parallèles organisées par les responsables de projets aux comités consultatifs desquels il siège. Il s'agissait notamment : a) d'une technologie d'étude d'impact au service de la transparence dans l'exploration et l'exploitation minières en eaux profondes, financée par l'Union européenne et qui développe et teste des outils innovants pour la surveillance de l'environnement ; b) du projet « Mining Impact 3 », lancé en juin 2025 dans le cadre de l'Initiative de programmation conjointe pour des mers et des océans sains et productifs, qui s'intéresse aux impacts environnementaux de l'exploitation minière des grands fonds marins ; c) du projet SMARTEX, financé par le Royaume-Uni, qui

étudie la résilience des écosystèmes des grands fonds marins, et particulièrement les mécanismes de régénération dans la zone de Clarion-Clipperton¹⁷.

IV. Prochaines étapes

49. Forte de plus de 30 ans d'expérience, l'Autorité joue un rôle de premier plan dans la gouvernance internationale de l'océan, ce qui lui donne des bases solides pour s'adapter à un contexte mondial en constante évolution, contribuer à l'application des programmes mondiaux relatifs à l'océan et repérer rapidement les nouvelles perspectives scientifiques.

50. Au cours de la prochaine période, le Secrétariat donnera la priorité aux activités suivantes : premièrement, poursuivre le développement des initiatives phares en cours ou lancées dernièrement ; deuxièmement, recenser et promouvoir les thèmes de recherche qui alimentent le dialogue entre scientifiques et décideurs ; troisièmement, faire progresser les domaines scientifiques d'importance mondiale qui renforcent encore son investissement dans l'Accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

51. La production de connaissances et la facilitation de leur transfert seront poursuivies à l'échelle intercontinentale, en abordant de manière transversale la question de la plus grande place des femmes et des jeunes et les priorités des petits États insulaires en développement, des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral.

52. Tous ces efforts seront déployés dans le cadre de partenariats internationaux.

V. Recommandations

53. L'Assemblée est invitée à :

a) **Prendre note des progrès accomplis dans l'exécution du plan d'action pour la recherche scientifique marine à l'appui de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable ;**

b) **Demander à la Secrétaire générale de poursuivre la mise en place d'initiatives destinées à faire progresser la recherche et à mobiliser les connaissances et les ressources par le biais de partenariats, comme indiqué dans les prochaines étapes décrites ci-dessus ;**

c) **Engager tous les États membres de l'Autorité, les autres États, les organisations internationales concernées, les institutions universitaires, les instituts scientifiques et techniques, les organisations philanthropiques, les entreprises et les particuliers à prendre une part active dans ces efforts.**

¹⁷ Voir <https://deepseatrident.eu> ; www.jpi-oceans.eu/en/ecological-aspects-deep-sea-mining ; <https://smartexccz.org> ; Daniel Jones *et al.*, « Long-term impact and biological recovery in a deep-sea mining track », *Nature*, vol. 642 (2025), consultable à l'adresse <https://doi.org/10.1038/s41586-025-08921-3>.